

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Le 5 juillet 2021 à 17 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'Espace Culturel, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	DUBOSCQ	David	Secrétaire de Séance
BESSIN	Pierrette	P	LE THIMONNIER	Eglantine	P
PFEIFFER	Michel	P	LEGRAVEREND	Alain	P
LEMESLE	Jean	P	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
GUILLOIN	Sandra	P	POISSON	Jean-Marc	P
MASTELLOTTO	Laurent	P	PIGASSE	Nicolas	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
GUILLOTTE	Hubert	P	CAVELLEC	Didier	P
DANGUY	Patrick	P	LEBRETON	Delphine	P
GERMAIN	Jean-Pierre	Procuration à H. GUILLOTTE	COUTANCEAU	Delphine	P
LAINE	Pauline	P			
FRANÇOIS	Marielle	P			

M. le Maire salue la présence de Mme Sandra GUILLOIN, de retour après une longue absence involontaire.

Il félicite Mme BOUYER-MAUPAS pour sa récente élection en tant que conseillère départementale.

Il informe le Conseil Municipal que le vote concernant les indemnités des élus est reporté à une prochaine séance, le sujet n'étant pas suffisamment mûr.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal à l'unanimité.

**N° 1 – CONSEIL MUNICIPAL**  
**ELECTION D'UN ADJOINT**

Par courrier reçu le 28 mai 2021, Madame Sandra GUILLOIN a fait connaître son intention de démissionner de ses fonctions d'adjointe.

Il y a donc lieu d'élire un adjoint pour la remplacer dans ses fonctions d'adjoint délégué aux affaires sociales.

Les conseillers municipaux intéressés par cette fonction sont invités à faire part de leur candidature.

Mme HENNEQUIN a fait part de sa candidature.

Par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. CAVELLEC), Mme HENNEQUIN est nommée Adjoint au maire, chargée des Affaires Sociales.

**N° 2 – CONSEIL MUNICIPAL**  
**CREATION D'UNE COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE**

Suite à la nomination de Madame Delphine LEBRETON, Conseillère Municipale déléguée, il est proposé de créer une commission municipale « Transition Ecologique ».

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Mme LEBRETON présente les actions qu'elle propose de mettre en œuvre avec la commission :

- Axe écologique : assurer la pérennité des ressources en eau, prévenir de la perte de la biodiversité, réduire les risques de pollution.
  - Axe social : permettre l'égalité des chances, garantir à tous l'accès aux services, développer la cohésion sociale et la solidarité.
  - Axe économique : réduire les dépenses énergétiques.
- Mme LAINE suggère de relier ces différents objectifs aux actions déjà engagées par la Communauté de Communes.
- Mme LEBRETON confirme qu'elle a déjà eu des contacts avec la C.M.B. et qu'elle a demandé à intégrer les commissions liées à la transition écologique.
- Mme HENNEQUIN suggère de rencontrer les bailleurs sociaux pour évoquer les travaux à envisager dans les logements HLM, notamment ceux de la rue Eugène Bosquet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 3 – CONSEIL MUNICIPAL**  
**MISE A JOUR DES COMMISSIONS**

Il est proposé une mise à jour de la composition des commissions municipales, pour tenir compte des éventuelles demandes de modifications.

Les commissions communales sont ainsi constituées :

NOM	Prénom	P. BESSIN		M. PFEIFFER	J. LEMESLE		J. HENNEQUIN	L. MASTELLOTTO	E. LE THIMONNIER	H. GUILLOTTE	D. LEBRETON
		Animation Culture Communication Patrimoine	Économie Locale	Développement Durable Littoral	Travaux	Urbanisme Aménagement du Territoire	Affaires sociales	Finances Appel d'Offres Marché	Délégation Jeunesse Vie Associative Éducation	Délégation Voiries Petits travaux CLEP Eau Assainissement Espaces verts Cimetière Voies douces : application des décisions	Transition Écologique
BESSIN	Pierrette	1	1	1							1
DANGUY	Patrick				1				1	1	1
DUBOSCQ	David			1	1	1					
DUTERTRE	Christian										
FRANCOIS	Marielle		1	1					1		1
GERMAIN	Jean-Pierre	1	1			1					1
GUILLON	Sandra			1			1				
GUILLOTTE	Hubert			1	1		1	1		1	
HENNEQUIN	Jocelyne	1					1				
LAINÉ	Pauline	1							1		
LEGRAVEREND	Alain				1	1		1		1	
LEMESLE	Jean				1	1		1		1	
LE THIMONNIER	Eglantine	1		1					1		
MASTELLOTTO	Laurent							1			
PFEIFFER	Michel			1	1	1					1
BOUYER-MAUPAS	Isabelle	1	1				1		1		1
CAVELLEC	Didier			1	1	1				1	
LEBRETON	Delphine		1	1				1		1	1
PIGASSE	Nicolas			1							
DENGREVILLE	Jean-Pierre	1					1		1		
COUTANCEAU	Delphine	1						1			
POISSON	Jean-Marc										
		8	5	10	7	7	5	6	6	6	7



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE la composition des commissions municipales.

**N° 4 – COUR DES COMPTES**  
**RAPPORT DU CONTROLE**

M. le Maire explique que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion de la commune d'Agon-Coutainville sur les exercices 2015 à 2019.

Ce contrôle a eu lieu à partir d'Avril 2020 et s'est achevé le 9 juillet 2020. Pendant cette période, plusieurs auditions ont été organisées avec M. le Maire et les services et le magistrat désigné par la C.R.C.

Le magistrat a demandé la communication d'un certain nombre de documents (délibérations, contrats, tableaux de bord, conventions, actes, marchés...). L'analyse a été menée en collaboration avec les services, en s'appuyant sur des questionnaires précis demandant des réponses précises.

Sur la base des informations recueillies, le magistrat rapporteur a eu un entretien de fin d'instruction, le 9 juillet 2020.

M. le Maire a demandé le 30 mars 2021, à être entendu par la Cour, le premier rapport d'observations a été transmis le 10 mai 2021, non communicable, appelant des observations éventuelles.

Le rapport définitif a été transmis le 15 juin 2021, reçu le 17 juin 2021. C'est ce document qui doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication des documents.

M. le Maire félicite le personnel administratif, très largement sollicité dans cette procédure de contrôle.

M. MASTELLOTTI fait part des recommandations de la cour Régionale des Comptes, notamment concernant l'obligation de compléter les annexes budgétaires.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport.

**N° 5 – CASINO**  
**RAPPORT DU DELEGATAIRE**

La commune a autorisé la SAS Casino de Coutainville par concession en date du 31 août 2005 à exploiter un casino sur son territoire pour une durée de 18 ans, qui prendra fin le 31 décembre 2023.

Conformément aux articles L. 1411-3 et R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SAS Casino de Coutainville a transmis à la commune le rapport annuel de délégation, comportant les éléments retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport sera présenté en séance par M. le Directeur du Casino.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité.

M. BOIREAU, Directeur du Casino, présente le rapport de la délégation du Casino, pour l'année 2020.

Le chiffre d'affaires 2020 a baissé sur l'ensemble des activités d'environ 22 %.

M. le Maire remercie M. BOIREAU pour le travail réalisé dans son établissement et pour la bonne tenue du Casino qui concourt à la réputation de la commune.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

**N° 6- ASSAINISSEMENT G.I.E.**  
**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

M. GUILLOTTE rappelle que le projet de création d'un réseau eaux usées permettant de raccorder la partie GIE et plage de Blainville sur mer, a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2017. Plusieurs hypothèses ont alors été évoquées.

Ce projet a été réactivé conjointement avec la commune de Blainville et a fait l'objet d'une note de cadrage par les services de l'Etat.

Considérant la complexité du dossier à mettre en œuvre, liée à la particularité de l'environnement, il est proposé de faire appel à un bureau d'études pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une consultation a été organisée.

Deux réponses ont été reçues :

- Le bureau d'études SOGETI, qui a réalisé l'étude de faisabilité, propose une mission, non chiffrée, ne répondant pas aux critères de consultation.
- Le bureau d'études ARTELIA propose une mission AMO complète : définition du projet, dossier de consultation des entreprises, suivi d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre, suivi d'exécution des études réglementaires, pour un montant de 37 050 € HT.

Il est précisé que cette étude peut être subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau, le reste à charge étant financé par moitié par chacune des communes concernées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De retenir le bureau d'études ARTELIA pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération
- De charger M. le Maire de déposer une demande de financement auprès de l'agence de l'Eau
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Blainville sur Mer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 7 – TRAVAUX**  
**MAIRIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE – ATTRIBUTION DES MARCHES**

M. LEMESLE rappelle que les travaux de restructuration et d'extension de la mairie ont été prévus en deux tranches :

Phase 1 :

- Aménagement de la salle du Conseil
- Création de sanitaires publics
- Mise aux normes d'accessibilité
- Restructuration d'une partie du rez-de-chaussée

Phase 2 :

- Restructuration de l'existant
- Extension

Par délibération du 19 octobre 2020, le Conseil Municipal a validé plusieurs avenants pour anticiper sur la 2<sup>ème</sup> tranche.



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Une consultation a été lancée pour les travaux restant à réaliser sur la 2<sup>e</sup> phase.

Seules les entreprises titulaires des marchés de la 1<sup>ère</sup> tranche y ont répondu.

Il est proposé d'attribuer les marchés selon le tableau ci-dessous :

<b>RENOVATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE - 2e PHASE - OFFRES ENTREPRISES</b>				
		<b>ENTREPRISES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
LOT 1	GROS ŒUVRE	<b>BOSCHER</b>	99 166.67	119 000.00 €
LOT 2	CHARPENTE	<b>LEPETIT</b>	17 774.14	21 328.97 €
LOT 3	COUVERTURE	<b>MARIE CIE</b>	52 322.18	62 786.62 €
LOT 4	MENUISERIES ALU	<b>AMC FOLLIOU</b>	19 404.03	23 284.84 €
LOT 5	MENUISERIES INT.	<b>ORQUIN</b>	52 029.99	62 435.99 €
LOT 6	PLATRERIE	<b>ORQUIN</b>	70 720.27	84 864.32 €
LOT 7	ELECTRICITE	<b>EIFFAGE</b>	32 858.86	39 430.63 €
LOT 8	PLOMBERIE VENTILATION	<b>LAUNAY ROULAND</b>	39 367.07	47 240.48 €
LOT 9	CARRELAGE	<b>LENOBLE</b>	6 205.00	7 446.00 €
LOT 10	SOLS SOUPLES	<b>LEBOUVIER</b>	13 795.75	16 554.90 €
LOT 11	PEINTURE	<b>LEBOUVIER</b>	21 805.52	26 166.62 €
			425 449.48	510 539.38 €
Honoraires Architecte	Tranche conditionnelle	CHARPENTIER	43 200.00	51 840.00

Il convient par ailleurs de valider les travaux optionnels suivants :

**Entreprise ORQUIN :**

- Banque d'accueil 6 288.88 € HT
- Kitchenette Salle de pause 3 713.17 € HT
- Kitchenette salle du Conseil 4 701.88 € HT

**Entreprise LAUNAY ROULAND**

- Climatisation (serveur informatique) 2 321.09 € HT

La Commission des travaux a émis un avis favorable lors de sa réunion du 25/07/2021.

La Commission des finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup>/07/2021.

- M. PIGASSE demande quel est le coût total des travaux et à quelle date le chantier se terminera.

Les travaux, après appel d'offres, s'élèvent à 1 022 561,55 € HT, ils étaient estimés avant appel d'offres à 1 022 950,00 € HT. Ils sont prévus pour s'achever en avril 2022.

- M. PIGASSE juge ce montant de travaux très élevé pour une rénovation.
- M. GUILLOTTE fait l'historique du dossier et rappelle la nécessité de rendre les locaux accessibles et d'améliorer les conditions de travail des agents.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Par 21 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. PIGASSE), le Conseil Municipal,

VALIDE les attributions de marchés tels qu'exposés.

**N° 8 – TRAVAUX**

**INTERRUPTION DES TRAVAUX PENDANT LA PERIODE ESTIVALE**

M. LEMESLE rappelle que les travaux de terrassement, gros œuvre, démolition, génie-civil et tous travaux apportant des nuisances à l'environnement par le bruit, les poussières ou l'occupation du domaine public par les véhicules ou engins de chantier sont interdits, par arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août chaque année, sur le secteur compris entre la rue Halborg, la rue Docteur Lemoine et la mer.

En 2020, en raison de la période de confinement et pour favoriser l'économie locale, il a été dérogé exceptionnellement à cette interdiction.

Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur cette interdiction pour la saison estivale 2021.

- M. DANGUY demande pourquoi doit-on se cantonner à ce secteur et ne pas l'étendre à tout le territoire de la commune.
- M. le Maire explique que c'est le secteur où se situent une majorité de résidences secondaires.
- M. CAVELLEC propose de reconduire pour 2021 la dérogation de 2020 et de demander à la Commission des Travaux de réfléchir à la période adaptée d'interruption et au secteur à retenir.
- M. DUBOSCQ rappelle que beaucoup d'entreprises sont actuellement en retard sur leurs chantiers, suite aux problèmes de livraison des fournitures.
- M. LEMESLE explique que beaucoup d'entreprises se sont déjà manifestées et ont été averties du maintien de l'interdiction.

M. le Maire soumet la question au vote du Conseil Municipal.

9 conseillers municipaux (M. PIGASSE, Mme BOUYER-MAUPAS, Mme LEBRETON, Mme COUTANCEAU, M. CAVELLEC, M. LEGRAVEREND, M. DUBOSCQ, Mme BESSIN, M. POISSON) proposent d'interdire les travaux en Août mais de les autoriser en Juillet, de façon à ne pas pénaliser les entreprises locales.

M. le Maire, M. LEMESLE, M. PFEIFFER, M. MASTELLOTTA, Mme HENNEQUIN, Mme GUILLON, M. GUILLOTTE, M. GERMAIN, M. DENGREVILLE, M. DANGUY se prononcent pour le maintien de l'interdiction.

3 ABSTENTIONS (M. FRANÇOIS, Mme LAINE, Mme LE THIMONNIER)

L'arrêté municipal décidant de l'interdiction des travaux pendant la période estivale est MAINTENU.

M. CAVELLEC juge cette décision déraisonnable.

**N° 9 – TRAVAUX**

**PROGRAMME DE VOIRIE 2020-2021**

M. GUILLOTTE présente l'ensemble des travaux réalisés en 2020 – 2021 sur les voiries : rue Eugène Fontaine, Ruet du Goulot, Allée des Tennis, rue Chaussée d'Antan, rue Féret.

Il rappelle qu'il a poursuivi le travail engagé par ses prédécesseurs M. LEFOURNIER et M. SAVARY.

Mme HENNEQUIN regrette que les véhicules continuent de stationner sur la piste cyclable de la rue Eugène Fontaine.



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

**N° 10 – SDEM**

**TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC**

M. GUILLOTTE expose qu'ENEDIS envisage un renforcement du réseau électrique sur le secteur Avenue des Pins / Avenue de la mer. Ces travaux entraîneront un effacement des réseaux aériens existants sur le tronçon de l'avenue de la mer.

L'éclairage public utilisant les supports existants, il y a lieu de prévoir la mise en souterrain du réseau d'alimentation et la pose de 6 luminaires.

L'ensemble de ces travaux sont estimés à 20 000 € HT, la participation de la collectivité s'élevant à 12 000 €uros.

Ces travaux sont prévus au Budget Primitif 2021.

Il est proposé d'autoriser la réalisation de ces travaux aux conditions énoncées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

**N° 11 – URBANISME**

**JARDINS FAMILIAUX – MODIFICATION DE DELIBERATION**

M. LEMESLE rappelle que depuis 2015, la commune a engagé des démarches en vue de l'acquisition de terrains afin d'y créer des jardins familiaux.

Cette démarche s'est faite en concertation avec la SAFER, établissement avec lequel la collectivité a signé un partenariat en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Dans le cadre de ses démarches, la collectivité a, à 2 reprises, délibéré en vue de l'acquisition de terrains :

- La parcelle B 125, appartenant à M. LEGIONET, par délibération du 10/10/2016,
- Les parcelles B 127 et 128, appartenant à M. GODEFROY, par délibération du 08/04/2019.

Ces terrains ont été préemptés, comme la loi l'y autorise, à la demande de M FLEURY, exploitant agricole et éleveur sur la commune.

Dans le cadre d'une médiation et de la convention qui nous lie, la SAFER a négocié avec M. FLEURY afin qu'il cède à la commune un terrain pouvant recevoir notre projet.

En échange, la collectivité abandonnerait ses démarches en vue de l'acquisition des biens GODEFROY et LEGIONET.

M. FLEURY a proposé à la collectivité un terrain susceptible de recevoir notre projet.

Il s'agit de la parcelle B 176, d'une surface de 8740 m<sup>2</sup>.

La situation du bien permet d'y envisager la création des Jardins.

Les frais d'acquisitions des terrains abandonnés par la commune seront à la charge de M. FLEURY.

Les frais d'acquisition du terrain seront à la charge de la commune, ainsi que les frais de rémunération et d'échange (SAFER).

La délibération du 18/01/2021 précisait que l'acquisition se fait auprès de M. FLEURY, pour la somme de 23 132.00 €.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Dans le cadre de l'établissement de l'acte de vente, le notaire demande que soit rectifiée la délibération du 18/01/2021.

En effet, l'acquisition se fait auprès de la SAFER, à qui M. FLEURY a cédé son terrain, au prix de 21 232 €.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'annuler les délibérations des 10/10/2016 et 08/04/2019, en vue d l'acquisition des terrains B 125, 127 et 128 ;
- D'annuler la délibération du 18/01/2021 en vue de l'acquisition de la parcelle B 176 auprès de M. FLEURY pour un montant de 23 132.00 € ;
- D'accepter, en échange, la proposition de la SAFER de Normandie, le terrain B 176 afin d'y créer les jardins familiaux.
- D'accepter l'acquisition au prix de 21 232 €
- De prendre à la charge de la collectivité les frais d'actes
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer les actes correspondants.

M. DANGUY s'interroge sur le prix de négociation qui lui paraît excessif par rapport au marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette acquisition aux conditions énoncées.

**N° 12- URBANISME**  
**CESSION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DE BROCHERIN**

M. LEMESLE rappelle que par courrier en date du 13 avril 2019, Mme Marie-Joëlle MACE-LENFANT, propriétaire de la maison située 1, Village des Forges et des terres attenantes, a proposé d'acquérir la portion de chemin dit « du Brocherin », situé entre le chemin de la Couture et la RD 650, desservant les parcelles lui appartenant.

Conformément à l'article L. 161-10 du Code Rural, le chemin ayant cessé d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée par le Conseil Municipal après enquête publique.

L'enquête publique diligentée n'ayant pas soulevé d'objection, le conseil municipal a déclassé le chemin public en chemin privé communal, par sa délibération du 22/01/2020.

Le bornage du chemin a été établi.

La surface du terrain est de 450 m<sup>2</sup>.

La vente peut désormais intervenir.

Les services du domaine ont établi la valeur vénale du terrain entre 1.00 Euros et 1.20 € le m<sup>2</sup>.

La commission d'urbanisme a émis un avis favorable pour la vente, au prix de **1.00 € le m<sup>2</sup>**.

Les frais seront à la charge du demandeur, incluant les frais de bornage et notariés.



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la vente de la parcelle privée communale, issu du déclassement de la portion du chemin du Brocherin
- De valider la vente suivant les conditions ci-après :
  - o 450 m<sup>2</sup> x 1.00 € = 450.00 €
  - o Frais de bornage : 1389.00 € à la charge de l'acquéreur
  - o Les frais notariés à la charge de l'acquéreur
- De donner pouvoir à M. le Maire pour signer les actes correspondants.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

- Mme LAINE demande si le chemin peut être utilisé par des promeneurs.
- M. PFEIFFER explique que le chemin est maintenant en impasse : il débouche sur la Route Touristique, avec un fort dénivelé ne permettant pas le passage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette cession aux conditions énoncées.

**N° 13 – PERSONNEL**

**CREATION DE POSTES SUITE AVANCEMENT DE GRADE**

M. le Maire expose que plusieurs agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade dans le courant de l'année 2021.

Il convient donc de créer les postes correspondants afin de prévoir leur nomination dans le nouveau grade.

Ainsi il est proposé de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de garde-champêtre chef principal
- 1 poste d'attaché hors classe.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 14 – FINANCES**

**LOCATION DES CABANES DU PASSOUS- FIXATION DES TARIFS**

Il est prévu de proposer à la location les cabanes du Passous, entre Septembre et Juin, les mois de Juillet et Août étant traditionnellement réservés, à titre gratuit, pour le Petit Musée de la Pêche.

Ces cabanes pourraient recevoir des ventes éphémères, des expositions d'artistes ou d'artisans...

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

Il est proposé de fixer les tarifs de location ainsi :

- 30 € pour un week-end / cabane, du vendredi soir au dimanche soir
- 50 € pour la semaine / cabane

Il est précisé que la consommation d'électricité est comprise dans le tarif de location.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**N° 15 – FINANCES**  
**VENTE DE PARAPLUIES – FIXATION DES TARIFS**

La Commission Culture-Animation a décidé de faire fabriquer des parapluies avec le logo d'Agon-Coutainville, qui seront utilisés pendant les animations.

30 parapluies ont été commandés.  
20 parapluies seront mis en vente.

Il est proposé de fixer le tarif de vente à 30 € l'unité.

La Commission des Finances a émis un avis favorable lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

**QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS**

**Donation**

Mme BESSIN fait part de l'installation de deux cabines de plage, sur le promenoir près de la Plancha, où pourra être stocké du matériel d'animation (Beach Rugby, Beach Volley). Ces cabines ont été offertes par un donateur. Le Conseil Municipal lui adresse ses remerciements.

**Ordures ménagères**

M. GUILLOTTE annonce que le compacteur destiné aux ordures ménagères est arrivé sur l'emplacement prévu Boulevard Lebel Jehenne. Il devrait être raccordé au réseau électrique rapidement. Ce compacteur permettra de limiter les dépôts d'ordures ménagères en dehors des jours de ramassage. Il s'agit d'un essai sur une période de 6 mois.

**Fauteuils de baignade**

Les fauteuils de baignade pour personnes à mobilité réduite sont en cours de livraison. Ils seront à disposition du public dans les 4 postes de secours. Mme HENNEQUIN rappelle que cette acquisition a fait l'objet d'un partenariat avec le Crédit Agricole.

**Points d'Apport Volontaire (PAV)**

M. GUILLOTTE fait part de la proposition de la C.M.B. de renforcer le réseau de PAV, en particulier sur le site du parking de l'Ecole de Voile.

Une réflexion est en cours pour installer des PAV sur le parking du lotissement des Pins.



**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

- M. LEMESLE demande si les conteneurs enterrés sont les mêmes que ceux déjà installés qui ne sont pas très adaptés au fonctionnement.
- M. GUILLOTTE confirme que le modèle a changé. Il souligne par ailleurs un manque d'entretien sur l'ensemble des conteneurs.
- M. le Maire rappelle que des mesures ont été prises pour que les abords des conteneurs soient nettoyés chaque jour.

**Urbanisme**

- M. PIGASSE voudrait avoir des renseignements sur le projet de construction autorisé sur le site du centre de vacances du Crédit Lyonnais. Il demande si la commune a réfléchi à faire valoir son droit de préemption.
- M. LEMESLE explique que la commune ne pouvant justifier d'un projet précis antérieur à la Déclaration d'Intention d'Aliéner, la préemption n'étant légalement pas possible.  
De plus, le montant de la transaction ne pouvait être supporté actuellement par le budget.  
Concernant le projet de construction, il s'agit d'un ensemble immobilier, comprenant 1 immeuble collectif et plusieurs maisons individuelles, l'accès se faisant par l'Avenue de la Mer.
- M. PIGASSE note un manque de motivation des élus pour préempter.

**Eclairage Public**

- Mme COUTANCEAU fait part d'un problème d'éclairage public sur le promenoir.
- M. GUILLOTTE explique que le matériel d'éclairage public du promenoir est obsolète et dégradé. Dans l'attente des travaux envisagés, il est procédé à des remplacements ponctuels pour assurer un minimum d'éclairage. Il demandera à l'entreprise chargée de la maintenance de procéder à une vérification.  
Il rappelle qu'une décision de modification des horaires d'éclairage a été prise par le Conseil Municipal et que le promenoir fait partie des secteurs concernés, l'objectif étant de ne pas favoriser les regroupements nocturnes.
- Mme COUTANCEAU s'étonne que certaines vitrines de commerçants restent allumées la nuit, notamment les agences immobilières, malgré l'interdiction.
- M. le Maire en convient et interviendra auprès des commerçants concernés.
- Mme LE THIMONNIER a remarqué que l'éclairage extérieur de la Résidence Challe fonctionne la nuit.
- M. LEMESLE explique que l'éclairage extérieur de la Résidence est réglé sur le réseau public.

**Enduro**

- M. PIGASSE a pris connaissance des événements de l'été sur les réseaux sociaux. Il s'étonne de ne pas avoir vu l'Enduro.
- Mme BESSIN vérifiera auprès du service concerné.

**Elections Départementales et Régionales**

M. le Maire remercie tous les participants à ces journées d'élections (bénévoles, personnel communal, élus...).

**Postes de Secours**

Des travaux de rénovation et de mise aux normes des postes de secours ont été réalisés. M. le Maire remercie l'équipe technique pour le travail fourni.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

**Eaux de baignade**

Une interdiction temporaire de la baignade a été décidée sur le site de la Pointe d'Agon, suite à des résultats défavorables. L'interdiction a été levée après 48 heures.

**Défilé du 14 juillet**

Le défilé du 14 juillet aura lieu, avec un circuit modifié.

**Conseils Municipaux**

Les prochains conseils municipaux auront lieu les :

- 6 septembre 2021
- 4 octobre 2021
- 8 novembre 2021
- 13 décembre 2021

Les vœux du Maire auront lieu le 7 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Pour extrait conforme, le 8 juillet 2021

Le Secrétaire de Séance,

David DUBOSCQ

Le Maire,

Christian DUTERTRE

